



POLICE MUNICIPALE

EH/CB

APM 10/0860

MISE EN LIGNE LE 04-04-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION

QUAI AMIRAL MEYER

LE MERCREDI 07 JUILLET 2010

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu la demande présentée par le Service Culturel de la Ville de Royan, en date du 29 juin 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il importe de faciliter le déchargement des œuvres dans le cadre de l'exposition Vincent Bioulès,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera interdite sur le Quai Amiral Meyer le mercredi 07 juillet 2010 de 8h30 à 9h30, afin de permettre le déchargement des œuvres de l'exposition Vincent Bioulès.

ARTICLE 2 : Le Service Culturel informera l'ensemble des commerçants du Quai Amiral Meyer des présentes dispositions, afin qu'ils puissent organiser leurs livraisons en dehors de cette période.

ARTICLE 3 : Des barrières de sécurité permettant d'interdire la circulation sur le Quai Amiral Meyer seront mises à disposition sur le site à l'entrée du Quai Amiral Meyer par les services techniques de la ville. La mise en place et la maintenance du dispositif seront assurées par le transporteur.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 02 juillet 2010

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 6 juillet 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD